



Recevabilite d'un testament holographique

Par **Philippe**, le **09/07/2009** à **18:22**

Bonjour,

Mon père est mort, il y a 5 ans. Ma mère, a hérite de la totalité des biens en tant que dernier conjoint survivant. Elle nous a quitté a son tour, sans laisser de testament. J'ai retrouvé un testament holographique de mon père, écrit en 1995. Ce testament est correctement signé et daté, mais il a été en partie raturé pour tenir compte de la vente d'un bien immobilier en 2001. Je ne pense pas que ce document soit recevable, mais je n'en suis pas sur.

Merci de bien vouloir me le confirmer.